



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 10

Mercredi 19 mars 2025

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).

- Ces sacs sont destinés à recueillir une large gamme de plastiques ménagers (emballages, barquettes, bouteilles, etc);
- Une fois remplis, ces sacs doivent être déposés dans un container prévu à cet effet à la Landi.

Pour faciliter l'adoption de ce nouveau système, qui démarrera le 1^{er} avril 2025, chaque ménage recevra prochainement dans sa boîte aux lettres un sac de collecte gratuit accompagné d'un guide détaillant les types de plastiques acceptés.

Le secrétariat communal se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.
Belprahon, le 19 mars 2025

Le Conseil communal

Propriétaires: idem requérants

Auteur du projet: KWSA SA, Stéphane Kaiser, rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray

Emplacement: parcelle N° 2409, au lieu-dit «rue des Biches 5», 2738 Court

Projet: construction d'une nouvelle villa familiale
Chauffage: pompe à chaleur air-eau, de type Bosch Thermotechnik AG (Buderus Schweiz), modèle Buderus Logatherm, WLW196i-11 AR E/B/TP120, posée à l'extérieur du bâtiment

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dérogation: 33 al. 2 RCC

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 11 avril 2025 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 12 mars 2025

Municipalité de Court, administration municipale



Belprahon

Balayage de la route

L'hiver touche à sa fin! Par conséquent, le balayage des routes aura lieu durant la semaine du 24 au 28 mars 2025. A la vue de cette échéance, les propriétaires d'immeuble sont invités, si nécessaire, à balayer le gravier sur leurs places privées et à le rassembler en bordure de route afin que le camion puisse le ramasser lors de son passage.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Belprahon, le 19 mars 2025

Le Conseil communal



Champoz

Fermeture du bureau - Vacances de Pâques

En raison des vacances de Pâques, le secrétariat communal sera fermé du 14 au 25 avril 2025.

Champoz, le 10 mars 2025

Le Conseil communal



Corcelles

Bons de garde 2025-2026

Tous les parents du village de Corcelles peuvent solliciter des bons de garde pour les places en crèche ou en famille d'accueil pour l'année scolaire 2025-2026.

La demande doit être présentée via la plateforme www.kibon.ch et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la Commune mixte de Corcelles avant le début de la prise en charge.

Pour obtenir un subventionnement dès août 2025, la demande complète doit impérativement être déposée à l'administration communale jusqu'au 31 juillet au plus tard (pour que la demande soit validée avant la fermeture estivale, veuillez la déposer jusqu'au 10 juillet au plus tard).

En cas de délai non respecté, le début de la prise en charge sera repoussé d'un ou plusieurs mois.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de la caisse communale (caisse@corcelles-be.ch).

Corcelles, le 13 mars 2025

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérante: Swisscom Broadcast SA, Ey 10, 3063 Ittigen.

Auteur du projet: Hitz et Partner SA, Chemin du Vallon 30, 1030 Bussigny.

Emplacement: parcelle N° 2202, aux lieux-dits: «Route de Montoz et Sous le Crêt 10a», commune de Court.

Projet: échange d'antennes sur une installation de téléphonie mobile existante pour le compte de Salt Mobile SA et Swissphone Wireless SA avec de nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 11 avril 2025 inclusivement auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 mars 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Travaux Les Grands Clos - avis de fermeture

La dernière grande étape des travaux des Grands Clos est programmée pour le mois de mai. Ainsi, nous vous informons d'ores et déjà qu'entre mi-mai et fin mai 2025 (sous réserve des conditions météorologiques), les rues mises en travaux jusqu'à maintenant seront fermées à la circulation durant env. 3 jours, afin de pouvoir préparer et poser la couche de roulement. Cette dernière phase marquera la fin des travaux de rénovation de la rue des Grands Clos.

Belprahon, le 19 mars 2025

Le Conseil communal

Recyclage des plastiques ménagers

La Commune mixte de Belprahon franchit un pas supplémentaire vers la durabilité en adoptant le système de collecte «Bring Plastic Back» pour le recyclage des plastiques ménagers. Cette initiative, soutenue par le canton de Berne, offre aux citoyens une solution écologique pour gérer leurs déchets plastiques quotidiens.

Comment ça fonctionne?

- Les habitants peuvent, s'ils le souhaitent, acheter des sacs de collecte spécifiques à la Landi;



Court

Avis de construction

Requérants: Marie Frei et David Donadei, chemin de la Firole 9, 2710 Tavannes



Eschert

Election complémentaire d'un(e) conseiller-ère communal(e)

A la suite de la démission de Monsieur Daniel Neukomm et conformément à l'article 37 du

règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte d'Eschert du 9 décembre 1999 (et ses modifications), le Conseil communal a fixé une élection complémentaire le

18 mai 2025

Les listes de candidat/e doivent être déposées jusqu'au **11 avril 2025, 17 h** au Secrétariat communal d'Eschert. Les listes doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse. Le/la candidat/e doit donner son accord écrit sur la liste. Celle-ci doit être signée d'au moins 5 électeurs/trices.

Election tacite

Selon l'article 36 du règlement précité, lorsque le nombre de candidats et candidates ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir, le Conseil communal proclame élus tacitement tous les candidats et candidates.

Second tour

Selon les articles 5, ch.2 du règlement précité, en cas de besoin, un second tour aura lieu le dimanche **8 juin 2024**, aux mêmes heures et dans le même local.

Eschert, le 19 mars 2025

Le Conseil communal

Grandval

Avis de construction

Requérante : M^{me} Jeannette Renggli, Hildenhöfli 6, 8862 Schübelbach

Propriétaires fonciers : M^{me} Jeannette Renggli, Hildenhöfli 6, 8862 Schübelbach et Mme Ruth Wisard, Champs Colnats 10, 2745 Grandval

Représentant : Villatype SA, le Champat 2, 2744 Belprahon

Auteur du projet : Villatype SA, le Champat 2, 2744 Belprahon

Emplacement : Parcelles N° 1078 et 1080, Rue de l'Eglise 12 et 12a, 2745 Grandval

Projet : Construction d'un immeuble locatif de 4 studios adaptés (12), panneaux solaires en toiture, PAC air-eau à l'EST, création de places de parc et construction d'un réduit (12a).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés

Zone : Zone H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 avril 2025 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse. Les éventuelles compensations des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse

Grandval, le 19 mars 2025

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérante : Shibli Marie Claire, Klösterlirain 22, 2542 Pieterlen

Propriétaires fonciers : Shibli Suri et Marie Claire, Klösterlirain 22, 2542 Pieterlen

Auteur du projet : idem requérant.

Emplacement : Parcelle N° 1047, Grand-Rue 53, 2745 Grandval

Projet : Installation d'une PAC air-eau sur muret et socle à l'est, panneaux photovoltaïques en toiture

est ainsi que deux velux en toiture et suppression des cheminées.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés

Zone : Zone mixte centre

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 avril 2025 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse. Les éventuelles compensations des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse

Grandval, le 19 mars 2025

Le Conseil municipal

Avis de construction

Demande après-coup

Requérant et propriétaire foncier : Monsieur Jimmy Naine, Le Clos 1, 2743 Eschert.

Auteur du projet : idem requérant.

Emplacement : Parcelle N° 1069, Grand-Rue 21, 2745 Grandval.

Projet : Installation d'un garage.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés

Zone : Zone mixte centre

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 avril 2025 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse. Les éventuelles compensations des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse

Grandval, le 19 mars 2025

Le Conseil municipal

Fermeture du secrétariat

Le secrétariat sera exceptionnellement fermé jeudi 20 mars.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Grandval, le 12 mars 2025

Le Conseil municipal

Demande de bons de garde 2025-2026

Dès à présent, les parents domiciliés à Grandval et ayant besoin d'un accueil extrafamilial pour leur(s) enfant(s) dès août 2025, peuvent présenter une demande de bons de garde.

Les bons de garde sont destinés aux enfants d'âge préscolaire pris en charge en crèche ou chez des parents de jour.

La demande doit être présentée via la plateforme www.kibon.ch et une confirmation des données signée doit être envoyée à la Municipalité de Grandval avant le début de la prise en charge.

Pour obtenir un subventionnement dès août 2025, la demande complète doit être déposée au secrétariat municipal jusqu'au **30 juin 2025** au plus tard.

En cas de délai non-respecté, le début de la prise en charge sera repoussé d'un ou plusieurs mois.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues au secrétariat municipal (032 499 95 55).

Grandval, le 19 mars 2025

Le Conseil municipal



Moutier

Mise au concours

La Municipalité de Moutier cherche pour compléter son équipe :

Deux releveurs de compteurs d'eau et d'électricité (travail accessoire).

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet : www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations, par courriel uniquement, (si possible un seul fichier PDF groupant l'ensemble des documents) à chancellerie@moutier.ch : vendredi 28 mars 2025.

Moutier, le 12 mars 2025

Conseil municipal

Le Conseil de Ville de Moutier est convoqué à la Sociét'halle (Av. de la Liberté 9) le lundi 31 mars 2025, à 19 h 30

Ordre du jour

- Appel
- Déclarations de groupes
- Procès-verbal N° 394 du 2 décembre 2024
- Remplacement de M^{me} Marina Zuber (PSA) en tant que membre de la Commission spéciale mixte pour l'accueil de la Municipalité de Moutier, en tant que représentant du Conseil de Ville
- Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit de Fr. 850'000.— (TTC) pour la réalisation de l'investigation de détail ID2 (phase 2) de l'ancienne décharge de la Roche Huesli selon l'ordonnance sur les sites contaminés (OSites)
- Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit de Fr. 240'000.— (TTC) pour le remplacement du véhicule Meili VM 7000 H45 (mise en circulation en 2008 / 16 ans)
- Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à l'organisation de la police administrative dès le 1er janvier 2026 (transfert de Moutier dans la République et Canton du Jura) et à la création de deux postes
- Réponse du Conseil municipal à la motion de M. Cédric Erard (PSA) demandant l'étude de la réalisation d'un parking souterrain sous le futur MacDonald (N° 1844 – MO 745; délai : 28.01.2025)
- Réponse du Conseil municipal à la motion des Jeunes progressistes de gauche intitulée : « Pour l'adhésion de Moutier à l'association transports et environnement (ATE) » (N° 1848 – MO 748; délai 11.05.2025)
- Réponse du Conseil municipal à la motion des Jeunes progressistes de gauche intitulée : « Pour que Moutier rejoigne le Syndicat d'agglomération de Delémont » (N° 1849 – MO 749; délai : 11.05.2025)
- Réponse du Conseil municipal à la motion de M. Patrizio Robbiani intitulée : « Quelle politique et stratégie du 3^e âge de la part de nos autorités communales ? » (N° 1854 – MO 750; délai : 06.07.2025)
- Réponse du Conseil municipal à la motion des Jeunes progressistes de gauche demandant la mise en place d'un accès PMR dans les écoles enfantines ainsi que dans l'école à journée continue de la Courtine (N° 1855 – MO 751; délai : 06.07.2025)
- Réponse du Conseil municipal à l'interpellation des Jeunes progressistes de gauche relative à la nomination de de M. Roland Moritz à la tête de la police administrative de Moutier (N° 1852 – IN 527; délai : 06.05.2025)
- Réponse du Conseil municipal à l'interpellation des Jeunes progressistes de gauche relative

aux conditions de travail des apprenti-es au sein de la Commune de Moutier (N° 1857 – IN 528; délai: 06.05.2025)

15. Réponse du Conseil municipal à la question écrite des Jeunes progressistes de gauche intitulée: Transfert de Moutier dans la République et Canton du Jura: quid de l'école inclusive? » (N° 1850 – QU 423; délai: 11.03.2025)

16. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de M. Christophe Nicoulin (Le Centre) intitulée: «Quid de la Société d'Embellissement et de Développement de Moutier (SEDM)?» (N° 1851 – QU 424; délai: 11.03.2025)

17. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de M. Grégory Mosimann (RPJ) intitulée «Contrôle électrique lors de manifestations à Moutier: pourquoi mandater des entreprises externes?» (N° 1853 – QU 425; délai: 06.05.2025)

18. Développement de la motion de Mmes Sandrine Juillard (PSA) et Pascale Gerber (Moutier à Venir) intitulée: «Sécurité incendies dans les écoles de la ville» (N° 1863 – MO 763)

19. Transfert de la Commune de Moutier à la République et Canton du Jura, information du Conseil municipal

20. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens

21. Communications

22. Questions orales

23. Divers

Affaires en suspens

- N° 1784 – QU 407 | Délai de réponse: 10.02.2023 (réponse fournie selon avancée de la procédure); Question écrite de M. Léonard Paget intitulée: «Décès extraordinaire du 9 septembre 2019 à la piscine de Moutier»
- N° 1836 – IN 524 | Délai de réponse: 31.12.2024, nouveau délai au 30.04.2025; Interpellation du PSA intitulée: «Sécurité autour des écoles primaires du Clos et de Chantermerle»
- N° 1845 – PO 156 | Délai de réponse: 07.04.2025; Postulat de M. Benoît Marchand (Moutier à Venir) intitulé: «La Bible de Moutier-Grandval doit nous être restituée»
- N° 1846 – MO 756 | Délai de réponse: 11.05.2025; Motion de Moutier à Venir intitulée: «Restitution du monument sur l'esplanade de l'Eglise St-Germain»
- N° 1847 – MO 747 | Délai de réponse: 11.05.2025; Motion des Jeunes progressistes de gauche intitulée: «Optimiser les correspondances entre les trains IC/RE et les bus de la ligne 20 de TUM»
- N° 1856 – PO 158 | Délai de réponse: 06.07.2025; Postulat du RPJ relatif aux obstacles gênant le déplacement des personnes à mobilité réduite et des poussettes au centre-ville
- N° 1858 – QU 426 | Délai de réponse: 06.05.2025; Interpellation des Jeunes progressistes de gauche relative à l'accompagnement des élèves transgenres à Moutier.
- N° 1859 – MO 752 | Délai de réponse: 03.08.2025; Motion du PSA intitulée: «Du civisme pour toutes et tous!»
- N° 1860 – IN 529 | Délai de réponse: 03.06.2025; Interpellation des Jeunes progressistes de gauche relative aux inégalités engendrées par la dématérialisation administrative
- N° 1861 – IN 530 | Délai de réponse: 10.07.2025; Interpellation des Jeunes progressistes de

gauche relative aux effets de l'intelligence artificielle générative (ChatGPT)

- N° 1862 – IN 531 | Délai de réponse: 10.07.2025; Interpellation du Rauraque intitulée: «Harcèlement scolaire, point de situation et plans d'actions mis en place»
- N° 1863 – MO 753 | Délai de réponse: 30.06.2025; Motion de Mmes Sandrine Juillard (PSA) et Pascale Gerber (Moutier à Venir) intitulée: «Sécurité incendies dans les écoles de la ville»

Remarques

- Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire «Documentation des séances du Conseil de Ville», puis cliquer sur 2025 et finalement sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (https://moutier.ch/autorites/co_nseil-de-ville/docu-ments-des-seances-du-conseil-de-ville).
- Les interventions parlementaires en suspens sont consultables sur le site internet: www.moutier.ch, inscrire «Interventions parlementaires en suspens» dans la barre de recherche ou «Registre des interventions parlementaires».

Moutier, le 10 mars 2025

Au nom du Conseil de Ville

Le Président: B. Marchand

Le Chancelier: C. Vaquin



Petit-Val

Avis de construction

Requérant: Markus Loosli, Moron 30, 2712 Le Fuet

Emplacement: Parcelle N° 6, Moron 30b, 2712 Le Fuet

N° eBau: 2024-2412

Projets de construction: Construction d'un couvert réglementaire pour igloo à veaux avec dalle en béton et agrandissement de la place goudronnée d'environ 34 m² pour faciliter l'accès au camion du lait

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: Agricole

Dérogation requise: Aucune, le projet est conforme à l'affectation de la zone.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 avril 2025 inclusivement**, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Souboz, le 12 mars 2025

Conseil communal



Roches

Plantations et taille des arbres, haies et buissons le long des routes cantonales, communales ou privées

Les riverains des routes communales sont priés de procéder à la taille des arbres, haies, buissons ou autre végétation, plusieurs fois par année si nécessaire, de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres doivent respecter une zone libre de toute végétation sur une

distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée et du trottoir. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (soit au-dessus des routes). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons et des trottoirs. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public et la visibilité ne doit en aucun cas être réduite. Si les présentes directives ne sont pas respectées au 31.05.2025, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Roches, le 14 mars 2025

Conseil communal

Fermeture de route et restriction de la circulation

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note de l'avis suivant:

- Le tronçon de route autour de l'administration communale sera totalement fermé à tout trafic du 31 mars 2025 à 7 h au 3 avril 2025 en fin de journée. Durant ces 4 jours, l'accès à Hautes-Roches, La Combe et le Vevay devra se faire par Moutier.
- Durant ces travaux qui dureront plusieurs semaines, la circulation doit être réduite au minimum.
- Le transit pour les poids-lourds sera très compliqué dans le haut du village, donc à éviter.
- Le point de collecte vers la fontaine du haut du village sera momentanément supprimé. Merci de déposer vos poubelles et déchets verts à un autre point de ramassage de la commune.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Roches, le 17 mars 2025

Conseil communal



Saicourt

Informations communales

Procès-verbal de l'assemblée municipale du 9 décembre 2024

Le procès-verbal de l'assemblée municipale du 9 décembre 2024 a été déposé publiquement durant 30 jours à partir du 15 janvier 2025.

Une opposition a été formulée durant le délai légal.

Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal avec une correction lors de sa séance du 3 mars 2025.

L'approbation du procès-verbal par le Conseil municipal est susceptible de recours à la Préfecture du Jura bernois dans les 30 jours à compter de la présente publication.

Fermeture de l'administration municipale

Pour cause de séances à l'extérieur, l'administration municipale sera fermée les 26 et 28 mars 2025.

Le Fuet, le 19 mars 2025

Conseil municipal



Saules

Avis de construction

Requérant: Pierre Haefeli, Cheyenatte 54, 2732 Saules

Auteur du projet: Solartech Group Sàrl, Branka Jovancic, Rue du Pré au Maire 10, 2345 Les Breuleux

Propriétaires fonciers: Françoise Schneider, Rue de la Coline 32, 2732 Reconvilier et Frédéric Haefeli, Le Ténor 31, 2720 Tramelan

Emplacement: Parcelle N° 63, Cheyenatte 54, 2732

Projet: Installation d'une pompe à chaleur air/eau à l'extérieur du bâtiment. Elimination de la chaudière ainsi que du brûleur actuel. La citerne dégazée reste sur place.

Dimensions et genre de construction: Selon plans déposés

Zone d'affectation: Zone d'habitation

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 avril 2025 inclusivement**, auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai auprès de l'Administration communale, Milieu du Village 13, 2732 Saules.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Saules, le 19 mars 2025

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant: M. Sébastien Horisberger, Rue de l'Est 16, 2740 Moutier.

Auteur du projet: RP architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 17, au lieu-dit: « Milieu du Village 17 », commune de Saules.

Projet: construction d'une place en gravier utilisée comme terrasse et d'un escalier extérieur à l'Est du bâtiment, suppression d'un muret, pose de pavés filtrants aux alentours et au Sud du bâtiment pour l'aménagement de 4 places de stationnement, remplacement partiel des fenêtres et des portes et diverses transformations à l'intérieur du bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: CA.

Recensement arch.: objet C, digne de protection, ensemble bâti A.

Dérogations: art. 48 LAE, 64 al. 1 OC et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 avril 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 19 mars 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Tournée spéciale branches

Le printemps arrive, il est temps de délaguer!

La tournée spéciale branches Celtor aura lieu à Saules durant la **semaine du 24 au 28 mars 2025**.

La collecte se fait uniquement après inscription écrite (coupon d'inscription à compléter) à envoyer:

- par poste, à Celtor SA, CP 27, 2710 Tavannes
- par courrier, à info@celtor.ch

ou directement sur le site internet www.celtor.ch

Délai d'inscription: 20 mars 2025

Règles à respecter:

- longueur maximale 4 m
- pas de fagots de branches et de bûches inférieurs à 50 cm (à déposer avec la tournée verte)
- dépôt dès le lundi 24 mars 2025 à 7 h
- regroupement de tas entre voisins recommandés

Saules, le 12 mars 2025

Secrétariat communal



Tavannes

Avis de construction

Requérants: M^{me} et M. Corinne et Christophe Gassmann, Chemin de Belfond 31, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: STG Swiss Technik Group Sàrl, Rue Daniel-Jeanrichard 32, 2400 Le Locle.

Projet: installation de panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment Chemin de Belfond 31 sis sur la parcelle N° 1833 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 avril 2025 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 19 mars 2025

Le chef des travaux publics

Crèche municipale

Mise au concours - Directeur(rice)

Suite au départ à la retraite de sa directrice, la crèche municipale Les 4 saisons met au concours le poste à durée indéterminée de **directeur(rice) à 60%** pour une entrée en fonction au 1^{er} juillet 2025 ou à convenir.

Description du poste:

- Encadrer le personnel de la crèche qui compte une dizaine de collaborateurs. S'assurer du bon déploiement du concept éducatif.
- Superviser et veiller au bien-être des enfants ainsi qu'à la qualité d'accueil offerte aux familles.
- Gérer la planification des horaires, vacances, absences, remplacements des collaborateurs de la structure. Gérer les visites, les inscriptions, la planification de la période d'adaptation des enfants avec l'équipe éducative et les bons de gardes.
- Veiller au respect du budget alloué et à la correcte utilisation des ressources financières.
- S'assurer que toutes les politiques et procédures sont revues annuellement, que le personnel est formé et que la crèche est entièrement conforme à toutes les réglementations requises.

Profil et conditions:

- Être en possession d'un diplôme d'une haute école sociale ES ou HES, ou un titre équivalent.
- Être au bénéfice d'un minimum 5 ans d'expérience professionnelle en tant qu'éducateur(trice) de la petite enfance.
- Être en possession d'une formation de directeur-trice d'institutions de la petite enfance ou être disposé-e à la faire.

- Expérience avérée dans la gestion d'équipe.
- Sens aigu des responsabilités, de la discrétion et de la sécurité.
- Personnalité proactive, positive et engagée, possédant un esprit d'ouverture et d'initiative.

Offre:

- Cadre de travail au sein d'une équipe motivée et solidaire
- Conditions salariales selon l'échelle des traitements du canton de Berne

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à M^{me} Ingrid Tolotti, 032 481 33 91 ou à M. Alexis Bourgeois, 032 482 60 43.

Les dossiers de candidature, accompagnés d'une lettre de motivation, des diplômes et comprenant tous les documents usuels sont à adresser par courriel à secretariat@tavannes.ch. Le délai de postulation est fixé au 24 mars 2025.

Tavannes, le 6 mars 2025

Le Conseil municipal

Commune bourgeoise de Tavannes

Assemblée ordinaire de printemps

Samedi 26 avril 2025 à 19h

Hôtel de Ville de Tavannes, salle N° 2

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée du 23 novembre 2024
2. Passation des comptes communaux 2024:
 - a) Compte forestier
 - b) Compte bourgeois
3. Rapport d'activité 2024 de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
4. Approuver le nouveau règlement d'organisation de la commune bourgeoise
5. Divers et imprévus

Le nouveau règlement d'organisation est déposé publiquement au secrétariat de la commune bourgeoise durant 30 jours avant la date de l'assemblée. Il peut être consulté sur rendez-vous au 079 503 75 67.

Conseil de bourgeoisie de Tavannes

Tavannes, le 17 mars 2025

Le secrétaire: Patrick Addor



Valbirse

Renouvellement des bons de garde

Les inscriptions aux bons de garde pour la période d'août 2025 à juillet 2026 sont ouvertes dans le système kibon <https://be.kibon.ch>

Le document « Confirmation de données de bons de garde pour la période 2025-2026 » généré par kibon doit parvenir à l'administration communale jusqu'au **30 juin 2025**.

Afin de faciliter la saisie dans le programme, le canton a décidé de fusionner le programme Kibon avec le BE Login. En saisissant votre BE Login, tous les champs se préremplissent en fonction de votre déclaration d'impôt 2024.

Lors de la restitution de la confirmation des données, nous vous prions de nous transmettre les documents ci-dessous afin de pouvoir contrôler votre inscription et rendre une décision:

- Déclaration d'impôt 2024
- Relevé(s) de compte(s) au 31.12.2024

- Certificat de salaire 2024
- Contrat de travail (veuillez mentionner si celui de l'année passée est toujours d'actualité).

En cas de délai non respecté ou de dossier incomplet, le début d'octroi pourra être repoussé d'un ou plusieurs mois.

Toute modification (changement de taux, déménagement, naissance ou autre) pendant la période doit être annoncée sur Kibon.

Une vidéo explicative ainsi que tous les liens utiles pour remplir avec succès votre demande sont disponibles sur le site de la commune, rubrique Vivre à Valbirse, Petite enfance, bons de garde.

Bévilard, le 12 mars 2025

Commune mixte de Valbirse

Divers

Paroisse catholique de Tavannes/Reconvilier

Assemblée de paroisse extraordinaire

Invitation à l'assemblée extraordinaire de la paroisse catholique de Tavannes/Reconvilier le mardi 29 avril 2025 à la salle de paroisse de Tavannes à 19h.

Ordre du jour :

1. Lecture du PV de l'assemblée du 5 décembre 2024
2. Discussion et décision d'un crédit d'engagement pour la réfection des alentours et du mur de soutènement de l'église de Tavannes
3. Divers

Le conseil de paroisse

**Validation
de vos avis
sur la
plateforme :
lundi 14h**

informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel : secretariat@tavannes.ch
Heures d'ouverture :
Lundi (fermé le matin) à mercredi:
9h30 à 11h45 et 15h à 17h
Jeudi:
9h30 à 11h45 et 15h à 18h
Vendredi:
9h30 à 11h45 – Fermé l'après-midi
Site internet : www.tavannes.ch

Téléphones

| | | | |
|------------------------|---------------|-----------------|---------------|
| Centrale | 032 482 60 40 | Travaux publics | 032 482 60 47 |
| Secrétariat | 032 482 60 43 | Agence AVS | 032 482 60 46 |
| Caisse | 032 482 60 44 | Service social | 032 482 65 70 |
| Contrôle des habitants | 032 482 60 45 | | |



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpilloz 2
2735 Bévilard

Téléphone : 032 491 61 61
Courriel : info@valbirse.ch
Site internet : www.valbirse.ch
[facebook.com.valbirse](https://facebook.com/valbirse)

Heures d'ouverture

- Lundi et Mardi de 10h à 12h et 13h30 à 16h30
- Mercredi de 10h à 12h – fermé l'après-midi
- Jeudi de 10h à 12h et 13h30 à 18h30
- Vendredi de 10h à 12h – fermé l'après-midi

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone : 032 493 22 74
Courriel : secretariat@perrefitte.ch
Agence AVS du Grand Val : 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Heures d'ouverture : Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet : www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone : 032 484 94 70
Courriel : admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture : Lundi de 16 h à 18 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet : www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone : 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel : rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture : sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone : 032 482 73 73
Courriel : info@reconvilier.ch
Site internet : www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M^{me} Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: commune@saules-be.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.saules-be.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeinde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h 30
Site internet: www.sorvilier.ch



informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 9 h à 11 h et 15 h à 17 h

Mercredi 15 h à 17 h

Jeudi 15 h à 18 h

Vendredi 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social:

Lu et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

Ma et Me 14 h à 16 h

Jeudi 14 h à 18 h

Police administrative:

Lu – ma et ve 10 h à 11 h et 15 h à 16 h

Mercredi 15 h à 16 h

Jeudi 10 h à 11 h et 16 h à 18 h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Cartes journalières dégriffées Commune

Cartes vendues uniquement aux habitants de la Ville de Moutier et à retirer au guichet de la Caisse municipale (pas de réservation par téléphone).

Paiement immédiat en espèce.

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 12 14

Electricité.Eau. 032 494 12 14

Service de piquet

Electricité. Eau 032 494 12 12

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69